

CHAUFFAGE FUEL, GAZ, GEOTHERMIE, ENERGIE RENOUVELABLE

Public

- Salariés.
- Personnels des agences d'intérim.
- Personnes en recherche d'emploi.
- Bac Pro (mention complémentaire).

Objectifs

- Mettre en service et d'assurer la maintenance des équipements de distribution et d'émission de chaleur des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire d'une puissance < 70Kw.
- Surveiller et entretenir des installations en exploitation.
- Mettre en service et assurer la maintenance d'un système géothermique (climatisation réversible) CQPM 140 ou Attestation de stage.
- Comprendre, installer et dimensionner un système d'échangeur solaire.
- Pompes à chaleur air/air.

VALIDATION

- CQPM ou attestation de Formation (selon convention collective de l'employeur)
- Habilitation à la manipulation des fluides frigorigènes
- Habilitation électricité B1V/BR
- Qualifications de brasage EN 13133 et ATG 540
-

Programme

- **Electricité 200 heures :**
 - Protections électriques
 - Habilitation B1V/BR
 - Lecture et modification de schémas
 - Câblage et dépannages de tableaux
- **chauffage 150 heures :**

- Les générateurs de chaleur : puissance, rendement, technologies
- Circuit hydraulique
- Traitement de l'eau
- Combustion
- Régulation :
 - vannes 3 voies, régulateurs, thermostats, loi d'eau, les sondes (emplacement).
 - bilan des déperditions

- **Froid/géothermie 140 heures :**

- Etudes du froid,
 - dimensionnement enthalpique, calcul, COP, COP PAC
 - Mise en service et réglages d'installations frigorifiques
 - Technologies associées au froid, les pompes à chaleur
 - Les différents fluides frigorigènes, habilitation à la manipulation des fluides frigorigènes
 - La climatisation de confort, psychromètre
- **Brasure acier et cuivre (qualification EN13133)**

Démarche pédagogique

Apports théoriques et pratiques
Supports de cours

Observations

La durée est définie suivant le niveau du stagiaire et l'objectif de l'entreprise

DUREE

- 490 heures
 - formation en alternance :
 - 3 semaines en entreprise et une semaine en centre sur une période de 12 mois